

**VILLE DE MARSEILLE**  
**MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>**  
**CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**  
**Procès-verbal in extenso de la Séance du 10 novembre 2009**  
**BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE**

*La Séance est ouverte à 18 h, sous la présidence de M. Georges HOVSEPIAN, Maire du 7<sup>ème</sup> Secteur de Marseille.*

*Monsieur HOVSEPIAN procède à l'appel nominal des élus.*

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.**

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Mes chers collègues, avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, vous savez qu'il y a à peu près dix jours nous avons eu à déplorer le décès de l'un de nos agents au Secrétariat Général, Michèle CASTELOT, qui comptait vingt ans de présence dans cette Mairie de Secteur, donc vingt ans au service de notre Mairie, vingt aussi au service de la population de nos quartiers, avec l'amabilité, la gentillesse, la discrétion, qui la caractérisaient, mais aussi avec le sens du travail, du devoir, des responsabilités, du sérieux, de la conscience professionnelle et de la disponibilité qui étaient les siens. En tout cas, nous garderons tous de Michelle CASTELOT, j'en suis sûr, le meilleur des souvenirs dans la mémoire collective de cette Mairie d'Arrondissements. Et avant de commencer la séance, je vous demanderai une minute de silence en sa mémoire.

*(Toutes les personnes se lèvent et respectent une minute de silence)*

**Approbation du compte rendu in extenso de la Séance du 24 juin 2009**

**Monsieur HOVSEPIAN.** Avez-vous des remarques sur le compte rendu de la séance du 24 juin 2009 ?

*(Aucune remarque)*

**LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 24 juin 2009 EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 09-118 7S**

**Représentation du Conseil d'Arrondissements des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements aux conseils d'écoles maternelles et élémentaires du 7<sup>ème</sup> Secteur de Marseille : remplacement d'un élu démissionnaire.**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

ns ce rapport il s'agit, suite à la démission de Mme THEVAND, 16<sup>ème</sup> Adjointe d'Arrondissements, de pourvoir à son remplacement au sein des conseils d'écoles. Et à ce titre, je propose au Conseil d'Arrondissements la désignation des élus suivants :

M. Georges GROSS pour l'ensemble du groupe scolaire Saint-Barthélémy / Les Flamants ;  
 et Mme Djamila CHABANE pour l'ensemble du groupe scolaire Merlan-Village.

Y a-t-il des objections ?

*(Aucune objection)*

**Monsieur HOVSEPIAN.** Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-118 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 09-18830-EQSO - 09-119 7S**

**DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE -  
 DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations d'intérêt social – 3<sup>ème</sup> répartition 2009. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé a 16 jours)**

**Madame TIR, rapporteur.**

Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce rapport a pour objet le versement par la Ville de Marseille de la 3<sup>ème</sup> répartition des subventions aux associations d'Intérêt Social pour l'année 2009.

Vous avez tous les détails dans ce rapport, le montant global est de 23 000 Euros

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Merci. Je voudrais ajouter que sur ce montant global de 23 000 Euros attribués sur toute la ville, il est proposé d'attribuer à ESF Services, qui est, je vous le rappelle, une association d'Economie Sociale et Familiale, un montant de 300 Euros.

Je rappelle le travail particulièrement important de cette association, qui œuvre dans l'accompagnement des familles sur nos arrondissements, des familles fragilisées, en précarité, en ayant des interventions, par exemple, sur l'éducation ou sur la tenue d'un budget familial ou sur l'économie, dans le domaine de la gestion de la famille au quotidien. Et ce sont des travailleurs sociaux qui composent l'effectif de cette association appelée Economie Sociale et Familiale Services. Bien sûr, on ne refuse rien, mais 300 Euros pour une association qui œuvre sur le plan familial et sur le plan social pour accompagner des familles, je trouve que c'est plus que ridicule.

Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18830-EQSO - 09-119 7SEST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 09-18753-JEUNE - 09-120-7S**

**DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE -  
DIRECTION DE LA JEUNESSE –Attribution de subventions aux associations intervenant dans l'action  
Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) - Ajustements. (Rapport au Conseil Municipal  
transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame TIR, rapporteur.**

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations présentant des projets en faveur de l'accompagnement à la scolarité dans le cadre de l'action intitulée "Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire", ainsi que certains ajustements.

Pour IFAC Provence, dans le 4<sup>ème</sup>, le montant attribué par délibération du 5 octobre 2009 est ramené de 50 739,36 Euros à 49 711,51 Euros.

Pour le Centre Social Saint-Mauront Bellevue, dans le 3<sup>ème</sup>, le montant est ramené de 15 425,80 Euros à 13 370,10 Euros.

Il est proposé de répartir la somme ainsi récupérée entre d'autres associations qui peuvent augmenter le volume de leur action au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009. Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention supplémentaire de 1 027,85 Euros au Centre Social l'Agora, dans le 14<sup>ème</sup> ; la même chose pour le Centre Social les Rosiers, dans le 14<sup>ème</sup>, et pour le Centre Social Val Plan Bégudes, dans le 13<sup>ème</sup> et non pas dans le 14<sup>ème</sup>.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Merci. C'est donc une somme qui est partagée entre trois associations différentes que sont le Centre Social l'Agora, le Centre Social les Rosiers et le Centre Social Val Plan Bégudes, pour une subvention supplémentaire.

**Monsieur RAVIER.**

Monsieur le Maire, au vu des associations que vous demandez de subventionner, tant dans ce rapport que dans celui qui viendra après, je serais tenté de faire remarquer à notre illustre Conseil que la carte des subventions correspond étrangement à celle de l'immigration et par là même à celle de votre élection (*Réprobations dans la salle*), mais par expérience je devine et je constate que certains membres de votre majorité sortiront de leur torpeur et telles des vierges effarouchées, en appelleront à mon expulsion avant d'exiger mon excommunication.

Vous ne manquerez pas, quant à vous, Monsieur le Maire, d'affirmer qu'elle est belle, si belle, notre ville aux multiples tours de Babel, ces tours dans lesquelles vous voulez voir tous les hommes pendant que vous préférez, vous, vivre confortablement à la Pomme. Bien à l'abri de cette richesse que serait la

diversité, vous coulez, comme chacun le sait désormais, des jours heureux au sein de votre communauté ; c'est vous-même qui l'avez déclaré dans le quotidien provençal de l'unique pensée.

Mais comment peut-on refuser ce véritable paradis sur terre, de vivre parmi ces populations venues d'horizons divers ? Se demandent outrées celles qui, été comme hiver, ne perçoivent de bruits et d'odeurs que ceux provoqués par le ressac de la mer.

Aussi, permettez-moi de vous avertir solennellement, Mesdames et Messieurs les Conseillers, face à l'hypocrisie du politiquement correct que vous ne cessez d'afficher, que cette folle politique d'immigration qu'aux autres vous imposez, finira tôt ou tard par toutes et tous nous emporter. Le mur de l'argent derrière lequel vous vous abritez, comme le mur de Berlin, s'écroulera soudainement à vos pieds (*Réactions dans la salle*).

Car voyez-vous, Monsieur le Maire, Madame la Députée, Mesdames et Messieurs les Conseillers, quelquefois le siège que vous procure votre situation d'élu, n'oubliez jamais, au grand jamais, que vous ne serez jamais assis que sur votre... !

Non ! Définitivement non aux subventions de l'immigration ! Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Je mets aux voix ce rapport.

#### **LE RAPPORT N° 09-18753-JEUNE - 09-120 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille",  
Vote "contre" de l'élu Front National)*

#### **RAPPORT N° 09-18825-DGASSU - 09-121 7S**

**DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE – Attribution de subventions aux associations "Animation de la Jeunesse dans les Quartiers". (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Il s'agit là d'une attribution de subventions aux associations "Animation de la Jeunesse dans les Quartiers". Et il est proposé une subvention de 3 000 Euros à l'Association Gestion Animation de Frais Vallon et 3 000 Euros au Centre Social Saint-Just La Solitude.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

#### **LE RAPPORT N° 09-18825-DGASSU - 09-121 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille",  
Vote "contre" de l'élu Front National)*

#### **RAPPORT N° 09-18841-DPE – 09-122 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE –Aide financière au fonctionnement d'associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance - Paiement aux associations des premiers acomptes sur subventions à valoir sur les crédits de l'exercice 2010. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur RAVOUX, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet le soutien financier apporté par la Ville de Marseille aux associations gérant des haltes-garderies ou crèches privées en fonction du type de structure Petite Enfance gérée afin de tenir compte des contraintes de fonctionnement inhérentes à leur activité.

Pour des établissements d'accueil régulier et occasionnel de la Petite Enfance, une subvention de fonctionnement de 1,50 Euro par heure réelle de fréquentation, quels que soient la durée de contractualisation et le type d'accueil, est prévue.

Pour les lieux d'accueil Parents-Enfants, pour 2010, il est prévu d'allouer une subvention annuelle de fonctionnement calculée sur la base de l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales et dans la limite d'une prise en charge qui ne pourra excéder deux demi-journées par semaine.

La subvention de fonctionnement sera de 4 880 Euros par an pour une action réalisée une demi-journée par semaine, dont l'agrément délivré par la CAF est inférieur ou égal à huit enfants. Pour une action réalisée deux demi-journées par semaine, le montant sera multiplié par deux.

La subvention sera de 6 100 Euros par an pour une action réalisée une demi-journée par semaine, dont l'agrément délivré par la CAF est supérieur ou égal à neuf enfants. Et pour une action réalisée deux demi-journées par semaine, évidemment ce sera multiplié par deux.

Pour les Relais d'Assistance Maternelle, les conventions conclues en 2008 et qui ont été reconduites une première fois en 2009, ainsi que celle qui ont été conclues en 2009, sont reconduites pour l'année 2010 si les associations ont satisfait à leur obligation.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, je désirerais rappeler que lors de la séance du 30 septembre dernier, notre Conseil d'Arrondissements avait approuvé l'avenant n° 2 à la convention de fonctionnement passée avec la Fondation "Les Orphelins Apprentis d'Auteuil", qui intéresse justement deux structures dans nos arrondissements, à savoir les équipements d'accueil de la Petite Enfance "L'œuf et "La Maison de Nany". Or la Fondation vient de demander que les subventions correspondant à chacune des nouvelles structures bénéficiaires soient versées sur des comptes différents de celui utilisé pour d'autres équipements. Pour cela, il est donc nécessaire d'établir avec la Fondation une convention spécifique avec chacune d'entre elles.

Enfin, le Conseil des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> Arrondissements rappelle que par délibération en date du 6 mai 2004, il demandait à Monsieur le Maire de Marseille de soumettre au Conseil Municipal des rapports en vue de créer sur le territoire des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements des structures d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans, dont deux Maisons de la petite Enfance.

Evidemment l'avis de notre commission a été favorable.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Merci. Y a-t-il des interventions ?

*(Aucune intervention)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Je voudrais ajouter que, comme M. RAVOUX vient de vous le dire, nous avons donc sollicité la Mairie Centrale pour créer sur notre territoire des structures d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans. Nous n'avons eu jusqu'à présent, de 2004 à 2009, aucune réponse. Mais nous ne sommes pas restés les mains croisées ; nous-mêmes, la Mairie d'Arrondissements, avec les moyens qui sont les siens, aidée par des Collectivités qui ont le sens du service public, telles que le Conseil Régional ou le Conseil Général, nous avons créé deux structures pour accueillir les enfants de 0 à 6 ans, l'une à Pélabon, l'autre à Font Obscure, qui fonctionnent parfaitement et dont la liste d'attente est même largement supérieure au nombre d'enfants que l'on peut y accueillir.

Et malgré leur bon fonctionnement, malgré les satisfactions exprimées par les familles, malgré les besoins et la nécessité de multiplier ce type de structure, nous attendons toujours que ces structures rentrent dans le Contrat Enfance de la Ville de Marseille, ce qui permettrait de soulager non pas les structures de la Mairie d'Arrondissements mais les parents qui envoient leurs enfants dans ces structures.

Voilà ce que je voulais ajouter aux propos tenus par M. RAVOUX.

Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18841-DPE - 09-122 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille",  
Vote "contre" de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 09-18801-DHL - 09-123 7S DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT –EHI - Comptes Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2008 de la Concession "d'Eradication de l'Habitat Indigne", lot n°1 (convention n° 07/1437) et lot n°2 (convention n° 07/1455) - avenants n°4 (lot 1) et n°5 (lot 2) à passer avec Marseille Habitat et Urbanis Aménagement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Dans ce rapport, il s'agit de Comptes Rendus Annuels à la Collectivité concernant les avenants aux conventions passées avec Marseille Habitat et Urbanis Aménagement.

Je voudrais faire la remarque suivante. Nous constatons que les copropriétés Maison Blanche, dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, et Parc Corot, situé dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, constituent les ensembles les plus dégradés de notre secteur et qu'ils n'ont pas été traités dans le cadre de la Concession EHI en 2008, EHI signifiant Eradication de l'Habitat Indigne.

Les logements et les parties communes de ces deux ensembles immobiliers présentent pourtant des caractéristiques d'insalubrité avérées et démontrées dans les études qui ont été menées par le Pact-Arim en 2003 pour Maison Blanche et en 2008 pour le Parc Corot. Les copropriétaires éprouvent des difficultés à redresser la gestion de ces deux copropriétés et la surreprésentation des propriétaires bailleurs devient de plus en plus inquiétante.

Au regard de ces éléments, le Conseil d'Arrondissements demande l'intégration de ces deux copropriétés au programme de la Concession EHI comprenant dans ce cas l'acquisition de lots, la programmation de travaux de réhabilitation et des actions de sensibilisation visant l'assainissement de la gestion de ces deux copropriétés.

La Mairie d'Arrondissements, qui a travaillé à des pistes d'intervention, rappelez-vous, dans le cadre des Assises de l'Habitat, lors du dernier mandat, dont l'un des volets a été consacré aux copropriétés dégradées, demande à être associée à l'élaboration des stratégies et des actions à mettre en œuvre pour la réhabilitation de ces deux copropriétés vraiment dégradées, situées sur nos deux arrondissements.

Y a-t-il des commentaires ?

*(Aucune intervention)*

**Monsieur HOVSEPIAN.** Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18801-DHL - 09-123 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 09-18822-DGSF – 09-124 7S**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS –Garantie d'emprunt - Société d'Économie Mixte Marseille Aménagement - Opération "ZAC des Hauts de Sainte-Marthe" - 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Dans ce rapport, on nous demande de garantir 4 millions d'Euros correspondant à 80 % d'un emprunt à réaliser par Marseille Aménagement dans le cadre de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe.

Là, je ne comprends pas et je suis même surpris. Nous avons déjà voté, il y a quelques mois, une avance de trésorerie de 18 millions d'Euros à Marseille Aménagement pour réaliser des équipements publics qui étaient prévus sur la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe. Or, aujourd'hui, alors que la ZAC est approuvée depuis 2006, aucun équipement collectif n'est engagé. Aucune réservation foncière n'est faite, pas même une première pierre posée, alors que les opérations immobilières, vous le savez, fleurissent et que les habitants seront bientôt là, certains sont même déjà là.

J'ai sollicité à plusieurs reprises, cette année, des rendez-vous auprès du Président de Marseille Aménagement et de son Directeur Général, ainsi qu'auprès du Maire de Marseille. J'ai rappelé ma demande, que je partage d'ailleurs avec la fédération des CIQ du 14<sup>ème</sup>, de la mise en œuvre d'un comité de suivi pour la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe. Je l'avais même demandé, lors d'une réunion sur l'urbanisme en général dans nos quartiers avec M. VALETTE il y a quelques mois, et M. VALETTE m'avait dit "oui", mais un "oui" qui était, pour moi, un peu gêné ou gênant pour lui.

En tout cas, le résultat aujourd'hui est qu'il n'y a rien, il n'y a pas de comité de suivi. Donc aucun écho ni sur la forme ni sur le fond. En tout cas, personne ne sait rien. Et dans de telles conditions, on ne peut pas

accepter la garantie qui est ici demandée par la Ville, de 4 millions d'Euros, pour Marseille Aménagement, pour réaliser des équipements publics, mais quels équipements ? Comme je l'ai dit, il n'y a pas de réservation foncière et rien n'a été fait jusqu'à présent. Donc je vous propose de rejeter la garantie qui est proposée par la Ville de Marseille à Marseille Aménagement. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

**Monsieur BOURGAT.** Nous votons bien sûr contre votre proposition.

**LE RAPPORT N° 09-18822-DGSF - 09-124 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A LA MAJORITE**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,*

*Vote "contre" du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille",  
Abstention de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 09-18785-DGSF – 09-125 7S**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS –Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Société Anonyme d'HLM Néolia - Opération "Maristella PLUS/PLAI" - Acquisition en VEFA de vingt et un logements sociaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame MINASSIAN, rapporteur.**

Monsieur le Maire, Madame la Députée, chers collègues, ce rapport concerne l'engagement municipal de 21 logements en acquisition VEFA, avec des garanties d'emprunts à la Société Anonyme d'HLM Néolia. Cette construction verra le jour dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, sur la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe. Je constate donc qu'une fois de plus, des logements sociaux vont naître dans nos secteurs. Pour moi, c'est très bien et pour mes collègues aussi, car nous avons besoin de ces logements. Notre population, faite d'ouvriers et non de capitalistes, a du mal à assurer les fins de mois, à régler loyers et charges.

Mais ce qui me révolte, c'est la répartition de ces logements. On nous promet dans le 7<sup>ème</sup> Secteur 3 000 logements dans les prochains mois. Où seront nos terrains de sport, jardins, crèches, maisons pour nos Anciens ? Il n'y aura que du béton ! Voilà ce que nous réserve la Mairie Centrale !

Il y a une loi, oui, c'est la loi SRU, qui prévoit 20 % de logements sociaux par arrondissement. Nous, dans ce secteur, nous arrivons à 40 %. Si cette loi était respectée, nous n'aurions pas plus de 600 logements sociaux.

Je m'adresse à Monsieur le Maire et à ses représentants : comment peut-on, à notre époque, ne pas avoir le souci d'équité envers tous nos concitoyens ? Les logements sociaux doivent être répartis équitablement sur tout le territoire. Actuellement, cela va à l'encontre de tout. Certains secteurs marseillais n'atteignent pas 5 %. Et cette situation dure depuis treize ans.

Je signale aussi, pour certains élus, même de droite, qui n'étaient pas à la Communauté Urbaine lundi matin, qu'un rapport a été voté négativement pas par tous les élus UMP et que certains se sont abstenus. Ce rapport n° 15 permettait à la Communauté Urbaine d'octroyer des aides directes au bailleur pour la réhabilitation et la construction de logements sociaux. Vous ne trouvez pas cela paradoxal, quand même ? On nous construit des logements sociaux dans le 7<sup>ème</sup> Secteur et ailleurs, on refuse le rapport !

Et puis, le comble, je viens de recevoir un bulletin de Marseille Aménagement, je vais l'appeler "Marseille Déménagement", parce que Marseille Aménagement et son Directeur, M. BOUMENDIL, avec lequel je m'attrape à chaque assemblée générale et qui refuse de travailler avec toutes les Mairies de Secteur, je dis bien "toutes", refuse ma proposition parce que chaque fois je demande que toutes les Mairies de Secteur soient consultées. Il me dit qu'il n'a qu'un patron, le Maire de Marseille. Il fait peu cas des citoyens et des Mairies de Secteur, dont les Maires. Et pour les Mairies de droite, c'est pareil, parce que j'englobe tout le monde. Il arrive, il expulse des pauvres gens qui sont nés dans les maisons et il construit. Cet homme n'a ni foi ni âme et il ne veut pas travailler avec nous. Donc je lui demande encore une fois, mais on continue, on expulse les gens, on construit, on fait du béton, et M. BOUMENDIL n'a aucun ordre à recevoir, il exécute les ordres de Monsieur le Maire.

Je trouve cela déplorable ! Je trouve déplorable aussi que ce Monsieur refuse de travailler avec nous. Mais par contre, je pense que mes collègues et moi-même et vous, Monsieur le Maire, nous répondons favorablement à ce rapport, parce que nous avons besoin de ces logements.

*(Applaudissements des élus de la majorité)*

**Monsieur HOVSEPIAN.** Y a-t-il des remarques ?

*(Aucune intervention)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Vous avez vu qu'il y a cinq délibérations du même type, n° 125, 126, 129, 130 et 131, que l'on verra dans l'ordre. Donc il y a plusieurs rapports qui portent sur des garanties d'emprunts concernant des logements sociaux, réalisés dans le cadre de la Vente en l'Etat Futur d'Achèvement.

J'ai eu l'occasion, lors d'une réunion de travail tenue avec ma collègue Samia GHALI et avec Arlette FRUCTUS, de rappeler la position de notre Mairie de Secteur concernant le logement social, donc position qui a été construite sur six années de concertation, concertation issue des Assises de l'Habitat tenues lors du dernier mandat.

Nous sommes demandeurs d'une politique équilibrée à l'échelle de tout Marseille, mais en étant en même temps extrêmement conscients aussi des besoins gigantesques dans nos arrondissements. Dans ce cadre, j'ai redit notre souhait que les opérations nouvelles soient conformes aux directives prévues par la loi : 20 % de logements sociaux. Dans certains cas, j'étais donc défavorable, toujours pour les mêmes raisons de mixité, comme par exemple à Bon Secours où il y a 63 % de logements sociaux. J'ai ici une statistique sur les pourcentages de logements sociaux dans nos quartiers : Bon Secours, 63 %, et un exemple dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, La Rose, 68,4 %. Donc nous sommes bien au-dessus de la moyenne, qui se situe chez nous à 40 %.

Donc voilà la position de la Mairie d'Arrondissements, que je voulais ajouter à l'intervention de Mme MINASSIAN.

Je mets aux voix ce rapport.

**Monsieur BOURGAT.** Abstention, pour raison de forme.

**LE RAPPORT N° 09-18785-DGSF - 09-125 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,*

*Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)*

\* \* \*

**RAPPORT N° 09-18829-DGSF - 09-126 7S**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS –Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'H.L.M. NEOLIA - Opération "Maristella PLS" - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Acquisition en VEFA de 14 logements sociaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur FLORY, rapporteur.**

Monsieur le Maire, Madame la Députée, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais dire que je m'associe pleinement à tout ce qui vient d'être dit.

Il s'agit là d'un rapport qui a pour objet la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Marseille pour le remboursement d'un certain nombre de sommes, à la Société Anonyme d'HLM Néolia. Ces prêts vont être utilisés pour financer l'acquisition en VEFA de 14 logements collectifs dans le programme à construire "Maristella", qui est situé dans la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, dans le 14<sup>ème</sup>.

Je vous propose de donner un avis favorable sur ce rapport.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Merci. Y a-t-il des commentaires ? C'est le même type de rapport.

*(Aucune intervention)*

**Monsieur HOVSEPIAN.** Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18829-DGSF - 09-126 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)*

\* \* \*

**RAPPORT N° 09-18839-DGSF – 09-127 7S**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS –Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société d'économie mixte Marseille Habitat - Opération "Campagne Larousse Espérance" - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Construction de neuf logements locatifs. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

*(Rapport distribué en séance)*

**Monsieur GROSS, rapporteur.**

Mesdames et Messieurs les élus, Madame la Députée, Monsieur le Maire, concernant ce rapport de la Direction Générale des Services Financiers, Engagement Municipal pour le Logement, concerne la garantie d'emprunt communale accordée par la Ville de Marseille à la Société d'économie mixte Marseille Habitat sur l'opération "Campagne Larousse Espérance", dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, pour la construction de neuf logements locatifs.

Monsieur le Maire, je soumetts ce rapport au vote. Par contre, j'ai une remarque à effectuer.

Par rapport aux logements sociaux, faisons le parallèle avec des secteurs municipaux comme celui des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements : 6 % de logements sociaux ; 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements : 5 % de logements sociaux. Par contre, dans les 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements, plus de 40 % de logements sociaux. Dans les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements, plus de 39 % de logements sociaux. Peut-on continuer objectivement comme cela et accepter une telle disparité ? Non, cela suffit ! Je m'adresse plus particulièrement aux élus UMP ici présents.

*(Applaudissements des élus de la majorité)*

**Monsieur HOVSEPIAN.** Y a-t-il des commentaires ?

*(Aucune intervention)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Je voudrais ajouter ceci. Marseille Habitat a réalisé à la rue Edmond Jaloux, résidence Espérance, dix-huit logements. Neuf de ces dix-huit logements sont de la location accession et les neuf autres étaient programmés dans le fameux plan du Maire de Marseille de logements dits "à prix maîtrisé" destinés aux primo-accédants. Aujourd'hui, on nous informe que Marseille Habitat ne parvient pas à vendre ces neuf logements et on nous propose de les passer en PLS, c'est-à-dire en logements sociaux, pour 518 Euros, par exemple, pour un T3 ou 570 Euros pour un T4. En tout cas, nous n'y sommes pas défavorables, mais là il faut vraiment dire qu'il y a un aveu d'échec sur le fameux plan des logements dits "à prix maîtrisé", qui étaient destinés, comme je l'ai dit, aux primo-accédants et dont le Maire de Marseille s'en est glorifié. Mais tout de même, nous aimerions un peu plus d'explications soit sur cet échec, soit sur les raisons pour lesquelles Marseille Habitat n'arrive pas à vendre ces neuf logements.

Voilà ce que je voulais aussi ajouter à l'intervention de M. GROSS.

Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18839-DGSF - 09-127 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)*

\* \* \*

**RAPPORT N° 09-18803-DHL - 09-128 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT –Participation Financière de la Ville de Marseille à la Société Anonyme d'Economie Mixte Adoma pour la gestion de la résidence "Les Jardins de l'Espérance" 13014 Marseille - Approbation de l'avenant à la convention n°09/163. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

*(Rapport distribué en séance)*

**Madame ANDRIEUX, rapporteur.**

Dans ce rapport, il s'agit de la proposition d'une participation financière de la Ville de Marseille à la Société d'Economie Adoma pour la gestion de la résidence "Les Jardins de l'Espérance", dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Ce rapport, Monsieur le Maire, mes chers collègues, est complètement caractéristique de la politique en matière d'habitat que ce soit du Gouvernement ou de ses représentants élus au plus haut niveau de la Ville de Marseille sur la problématique de l'habitat.

Je vous rappelle que suite aux incidents des meublés parisiens –hélas, ce sont de bien mauvais souvenirs– et sous la pression médiatique, le Gouvernement de M. VILLEPIN à l'époque avait décidé, pour faire retomber le couvercle de la cocotte-minute, de lancer de grandes opérations de résorption de l'habitat indigne. Et il avait été annoncé par la Ville de Marseille et la Préfecture des Bouches-du-Rhône, à l'époque, une opération de cent logements, soutenue par la société Adoma, qui –vous l'imaginez– allait régler la résorption de l'habitat indigne sur Marseille et donc on en reparlera, il y a 22 000 demandes de logements sociaux non satisfaites sur cette ville. Cette opération devait durer cinq ans et être bien entendu une opération provisoire. Mais comme d'habitude, le provisoire dure.

Nous nous étions rendus avec le Maire de Secteur et le Conseiller Général du canton, mon collègue Denis ROSSI, pour vous représenter et voir le Préfet pour lui demander ce qu'il en était puisque nous avons appris, sans information et sans concertation, que comme par hasard les premiers cinquante logements allaient être construits sur le 14<sup>ème</sup> arrondissement. Et sous la pression de vos élus, le Préfet avait été obligé de reconnaître que de toute façon, on ne lui avait pas laissé le choix au niveau de la Ville de Marseille et qu'il n'y avait même pas un second site proposé, donc qu'il y avait cinquante logements à construire, à prendre ou à laisser, dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, avec toutes les problématiques que vous connaissez, nous promettant la main sur le cœur bien entendu qu'une seconde opération de cinquante autres logements allait suivre et que nous ne pourrions pas ainsi nous plaindre car bien sûr ils seraient construits dans le Sud ou dans l'Est de cette ville.

Nous avons interpellé le Maire de Marseille, en lui disant que les choses ne pouvaient pas être aussi peu respectueuses à l'endroit des élus qui représentent le suffrage universel et que pour ce genre de problème, comme d'ailleurs pour les Roms et pour d'autres situations, il était nécessaire, surtout quand on dit que la ville est une et indivisible, de réunir sous son autorité l'ensemble des huit Maires de Secteur pour, en responsabilité, trouver une solution.

Nous sommes maintenant bientôt en 2010, soit quatre ans après ; il n'y a pas eu de concertation, la moindre réunion, la moindre concertation au niveau de la Ville de Marseille. Il n'y a pas eu non plus d'autre opération, puisque le soufflet médiatique est retombé, vous imaginez, on est passé à autre chose. Et nos pauvres concitoyens qui connaissent de grandes difficultés pourront toujours attendre les cinquante autres logements, et de toute façon, ce n'est pas avec cela que l'on peut régler la problématique.

Et comme le disaient fort brillamment ma collègue Annie MINASSIAN et mon ami Georges GROSS, quand on voit aussi que les mêmes personnes dans des hémicycles différents, comme la CUM hier, votent contre des aides directes que l'on peut proposer pour la création de logements sociaux, alors qu'il faudrait en produire 4 000 par an et que nous n'appliquons pas les 20 % de la loi SRU, qui dit qu'il faut un équilibre juste sur l'ensemble de la ville.

Je crois que même si nous ne pouvons pas ne pas être favorables à trouver des solutions à ces familles qui sont dans la plus grande des précarités, nous voterons contre ce rapport, car l'habitat doit être une politique nationale et sérieuse et ne doit pas être un effet de menton supplémentaire médiatique.

*(Applaudissements des élus de la majorité)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport où nous rejetons cette délibération.

**LE RAPPORT N° 09-18803-DHL - 09-128 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A LA MAJORITE**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,  
Vote "contre" du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille",  
Abstention de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 09-18764-DGSF – 09-129 7S**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS –Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'Emprunt - SA d'HLM Nouveau Logis Provençal - Opération "Les Chlorophylles PLS" - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Acquisition en VEFA de 13 logements sociaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur BARSOTTI, rapporteur.**

Monsieur le Maire, Madame la Députée, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne l'engagement municipal pour le logement, une garantie d'emprunt à la SA d'HLM Nouveau Logis Provençal pour l'opération "Les Chlorophylles PLS", dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, une acquisition en VEFA de treize logements sociaux.

Ces prêts devront être utilisés pour financer l'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement de 13 logements collectifs PLS dans le programme immobilier à construire "Les Chlorophylles", situé ZAC de Sainte-Marthe dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.

La typologie des loyers s'établit comme suit. Pour les T2, qui sont au nombre de 3, un loyer moyen de 370 Euros et pour les T3, qui sont au nombre de 10, un loyer moyen de 529 Euros.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Merci. Donc ce sont toujours des acquisitions en VEFA.  
S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18764-DGSF - 09-129 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,  
abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 09-18766-DGSF 09-130 7S**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS –Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'Emprunt - SA d'HLM Nouveau Logis Provençal – Opération "Les Chlorophylles PLUS/PLAI" - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Acquisition en VEFA de 55 logements sociaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame BRYA, rapporteur.**

Monsieur le Maire, Madame la Députée, mes chers collègues, ce rapport, comme cela a été dit par l'ensemble de mes collègues sur les rapports précédents, a pour objet la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Marseille pour le remboursement de sommes d'emprunts que la SA d'HLM Nouveau Logis Provençal se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Comme disait mon collègue sur le rapport précédent, ces prêts devront être utilisés pour financer l'acquisition en VEFA de cinquante-cinq logements collectifs dans le programme immobilier à construire "Les Chlorophylles", situé dans la ZAC de Sainte-Marthe, dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Je ne reviendrai pas sur les critères, vous avez tous lu le rapport : cette opération répond aux critères de Haute Qualité Environnementale, de Haute Performance Energétique, inscrits dans le cadre du développement urbain durable de cette ZAC.

Ce qui est problématique par rapport à ces rapports et comme le disaient très justement Annie MINASSIAN, Georges GROSS, notre collègue BARSOTTI et notre Députée Sylvie ANDRIEUX, c'est que cela pose encore une fois la question du logement social sur le territoire. On se retrouve encore à nouveau confrontés à des logements sociaux sur lesquels on nous demande de voter. Bien entendu, c'est

difficile pour nous de voter contre, puisque l'on a une demande sociale importante de la part des citoyens des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements. Mais en même temps, comme l'a dit très justement Annie MINASSIAN, on se rend compte que par ailleurs sur d'autres territoires le quota de 20 % n'est pas atteint : on se retrouve sur certains territoires, et autant Annie que Georges les ont cités, où on est à 6 ou 7 % et on se retrouve sur les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> à une hauteur de 39 % et sur les 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> à une hauteur de 40 %. Il est clair que sur notre territoire des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements nous avons largement dépassé le quota de la loi SRU, qui est de 20 %.

Je rappellerai simplement une phrase qu'a citée justement notre Députée Sylvie ANDRIEUX, c'est la question de l'unité et de l'indivisibilité du territoire marseillais. Le territoire marseillais est un et indivisible et cela pose la question de l'équité. Et je crois que sur nos territoires, nos concitoyens sont attentifs à cette question. Nous n'avons pas ici, comme l'ont dit certains et à diverses reprises, des citoyens qui seraient à part. Nous avons des citoyens qui peuvent habiter dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, le 7<sup>ème</sup>, le 6<sup>ème</sup>, le 5<sup>ème</sup> ou le 4<sup>ème</sup>, qui peuvent aller sur d'autres territoires. Nous ne sommes pas consignés à résidence ou assignés à résidence.

Donc cela veut dire tout simplement que nous souhaitons bien entendu que la loi SRU soit appliquée. La loi SRU est une volonté d'hommes et de femmes parlementaires de gauche, nous souhaitons qu'elle soit appliquée, mais qu'elle soit appliquée avec équité sur l'ensemble du territoire marseillais.

Ce rapport présente, et j'en finirai par là, un élément qui est quand même important et sur lequel il faut revenir et sur lequel vous avez, Monsieur le Maire, ajouté un article, c'est la question de l'attribution des logements, et je crois qu'il faut le rappeler.

Nous avons quand même un Code Général des Collectivités Territoriales, et ce Code –je crois qu'il est important de temps en temps de se rappeler la loi– nous dit que les logements dont l'attribution relève de la Commune et qui sont situés dans l'arrondissement sont attribués pour moitié par le Maire d'Arrondissement et pour moitié par le Maire de la Commune.

Donc le Conseil des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> Arrondissements demande que l'article du Code Général des Collectivités Territoriales qui porte sur le quota d'attributions des logements sociaux par le Maire d'Arrondissements soit rigoureusement appliqué.

Je vous remercie, mes chers collègues.

*(Applaudissements des élus de la majorité)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Merci. Pour le dernier point soulevé par Mme BRYA, je dois dire que pendant des années et des années on s'est battu et qu'à chaque délibération on a toujours rappelé la règle, c'est-à-dire que le quota d'attributions de la Ville doit être partagé entre la Mairie Centrale et la Mairie de Secteur concernée. Et je dois dire que dans cette bataille ou cet entêtement à avoir notre droit, on arrive petit à petit à un certain équilibre entre les attributions Mairie Centrale et les attributions Mairies de Secteur, sauf lorsque le nombre de logements est impair, car s'il est pair c'est facile à diviser par deux, s'il est impair on ne peut pas et c'est alors comme la raison du plus fort !

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18766-DGSF - 09-130 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 09-18765-DGSF - 09-131 7S**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS -Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM DOMICIL - Opération "Colline des Impressionnistes PLUS/PLAI" - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Construction de 27 logements sociaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur PORTERO, rapporteur.**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport vise aussi l'engagement municipal pour le logement envers la Société d'HLM Domicil sur la Résidence "Colline des Impressionnistes", au Merlan, pour vingt-sept logements, ce qui fait par un rapide calcul, Mesdames et Messieurs, quatre-vingt-quinze

logements sociaux cités dans les différents rapports, plus trente logements déjà occupés à la Campagne Jeanne d'Arc, où j'habite, toujours dans le même périmètre, ce qui ressemble dépasser largement les 20 % qu'impose la loi.

Je suis évidemment favorable au logement social, mais il serait souhaitable que l'équilibre du quota soit respecté sur la ville de Marseille évidemment à travers tous les secteurs. Merci.

*(Applaudissements des élus de la majorité)*

**Monsieur HOVSEPIAN.** S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18765-DGSF - 09-131 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,*

*abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élus Front National)*

**RAPPORT N° 09-18777-DAFP – 09-132 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE –13<sup>ème</sup> arrondissement - Les Mourets - Plateau de la Mûre - Prolongement chemin de la Baume et Grotte Loubière - Cession d'un terrain, à titre de régularisation, à Madame MISRACHI Mireille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur LORENZI, rapporteur.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet la cession d'un terrain de 350 m<sup>2</sup> de la Ville de Marseille à Mme MISRACHI Mireille, pour la somme de 40 000 Euros. Ce terrain est situé au plateau de la Mûre, chemin de la Baume et Grotte Loubière, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Le Groupe Faire Gagner Marseille a émis un avis favorable.

**Monsieur HOVSEPIAN.** S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18777-DAFP - 09-132 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 09-18807-DEAM - 09-133 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT –Approbation du protocole d'accord n°1 entre l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, concernant la L2 à Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Dans ce rapport, il s'agit de l'approbation du protocole d'accord n° 1 entre l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille, pour la L2 Nord.

Je voudrais rappeler certains éléments et notamment la position de la Mairie d'Arrondissements.

Le présent protocole est proposé compte tenu de l'avancement du projet depuis 2007 jusqu'à ce jour, c'est-à-dire études de définition, concertation du mois de juin 2008, enquêtes publique d'avril-mai 2009 et les suites à donner. Le Président de la commission d'enquête publique a rendu son rapport au Maître d'ouvrage, c'est-à-dire l'Etat, au mois d'août dernier.

Je fais observer aussi que c'est la première fois qu'une enquête publique est suivie d'une manière aussi importante en nombre de contributions. C'est un chiffre historique : 1 200 contributions pour l'enquête publique sur la L2 Nord. Parce que c'est un projet structurant, pas uniquement sur nos arrondissements mais sur tout Marseille et qui va surtout sur tout le siècle, ce n'est pas pour cinq ans ou dix ans mais pour tout le XXI<sup>ème</sup> siècle. Mais aussi parce que la commission d'enquête s'est tenue également ici, en Mairie d'Arrondissements, c'est-à-dire dans la proximité.

Et on a montré que lorsque les enquêtes publiques qui concernent les quartiers se tiennent dans la proximité, les habitants s'y intéressent, viennent facilement, il n'y a pas de problème de déplacement, comme au centre-ville ou encore à la Corniche, pour aller soit à l'AGAM soit encore à l'immeuble... Donc voilà 1 200 personnes ou associations qui ont participé, ont contribué, ont donné leur point de vue dans cette enquête publique.

Que dit le Commissaire enquêteur dans ses conclusions ?

Il émet un avis favorable pour les points suivants. D'abord, l'extension de la dalle dite des Oliviers, qui était de 180 m, pour que l'on ajoute encore 520 m pour aller presque jusque sous Carrefour, ce qui est une bonne chose bien sûr, puisque plus on couvre mieux on requalifie.

Deuxièmement, la réalisation d'une tranchée semi-couverte le long du Marché d'Intérêt National ; c'était la position adoptée par la Mairie d'Arrondissements depuis le début.

Ensuite, la réduction de l'échangeur des Arnavaux par la création de bretelles déportées sur des emprises en amont et en aval ; c'était pour enlever les nuisances aux riverains, notamment à ceux qui habitent sur les Castors des Servières.

Or, à ce jour, ces préconisations n'ont fait l'objet d'aucun retour du Maître d'ouvrage. On peut donc se poser les questions suivantes : la dalle des Oliviers sera-t-elle étendue au-delà des 180 m ? Passera-t-on dans le Marché d'Intérêt National en tranchée semi-couverte ou à ciel ouvert, comme c'était prévu auparavant ? Et comment l'échangeur des Arnavaux sera-t-il traité ?

Dans un courrier du 12 octobre dernier, adressé au Préfet, je me suis donc ému de cette situation et de l'absence de suites données à l'enquête publique et notamment aux préconisations de la commission d'enquête. Aucune réponse ne nous a été communiquée à ce jour. Dès lors, comment peut-on approuver un nouveau protocole entre les différents financeurs venant compléter celui déjà conclu le 17 août 2007 ?

En effet, le présent protocole répartit les maîtrises d'ouvrage et fixe les financements sur la base d'un programme afin de lancer l'avis d'appel d'offres public à la concurrence de partenariat. Ce sera donc, vous le savez, un partenariat public-privé. Ce programme est celui arrêté avant l'enquête publique. Or, toutes les préconisations issues de l'enquête publique concernent directement le contrat de partenariat public-privé et donc son cahier des charges.

En outre, il apparaît que dans le nouveau protocole proposé, non seulement aucune des préconisations de la commission d'enquête n'est évoquée, mais de surcroît, des éléments nouveaux contradictoires au projet soumis à l'enquête sont affirmés. Ainsi, par exemple, un paragraphe relatif aux aménagements prévus sur l'avenue Mérimée évoque que son gabarit doit être prévu pour un transport collectif de type bus, alors que le dossier initial prévoit que le gabarit doit répondre à tout mode de TCSP et donc y compris au tramway, permettant une évolution à court, moyen et long terme.

Donc, pour toutes ces raisons, et de simple respect de la démocratie au regard des 1 200 citoyens ayant émis une observation à l'enquête publique, et du respect également de la commission d'enquête elle-même et de ses conclusions, il apparaît nécessaire de reporter toute signature de nouveau protocole entre les différents financeurs et d'assujettir celui-ci au débat qui sera mené en réponse aux conclusions de l'enquête publique.

Donc voilà la position de la Mairie d'Arrondissements en ce qui concerne ce protocole.

Y a-t-il des interventions ?

**Madame BOYER.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais juste faire une petite intervention pour rappeler le contexte dans lequel nous nous trouvons, parce qu'il est quand même important que l'on avance sur ce dossier, qui mobilise les Marseillais depuis longtemps et sur un chantier qui est vraiment nécessaire pour la dimension non seulement de nos quartiers mais de l'ensemble de Marseille.

Premièrement, il faut le rappeler, l'année 2009 a été importante pour l'avancée tant attendue de la L2. Je rappelle que, le 17 mars, il y a eu approbation, par un arrêté du Préfet et par la Région PACA, du dossier des études préalables à la déclaration d'utilité publique. Les travaux sont estimés à 555 millions d'Euros.

Ensuite, le 23 mars 2009, il y a eu des prescriptions par arrêté préfectoral et l'enquête publique. Du 22 avril au 27 mai 2009, les enquêtes publiques. Le 11 juillet 2009, remise des rapports, avis et conclusions de la commission d'enquête sur le projet L2 Nord. Le 17 août 2009, publication par la Préfecture des Bouches-du-Rhône d'un communiqué de presse qui portait à la connaissance du public les conclusions de la commission d'enquête et des suites à venir.

La commission d'enquête permet d'envisager l'obtention de la déclaration d'utilité publique pour la fin de l'année 2010. Les enquêteurs formulaient des recommandations qui concernent trois thèmes principaux que je rappelle : engager des études complémentaires sur la partie Ouest du projet, mettre en place

rapidement les instances de concertation pour les restructurations du Marché d'Intérêt National, le MIN, et coordonner les actions d'aménagement élaborées sous maîtrises d'ouvrage différentes.

Je rappelle aussi que les nouvelles échéances annoncées par l'Etat, asseoir la maîtrise d'ouvrage du projet de la L2, sont les suivantes : pour L2 Est, mise en service en 2013 ; et pour la L2 Nord, mise en service en 2016.

La prochaine étape majeure consistera à lancer l'avis d'appel public à la concurrence pour le contrat de partenariat public-privé. L'objectif principal de ce recours au partenariat public-privé est l'achèvement de ce projet dans les meilleurs délais possibles, parce que cela a duré, il faut vraiment y aller, compte tenu de sa complexité, de l'intérêt économique qu'il représente pour l'agglomération marseillaise, comme je le disais tout à l'heure.

C'est la raison pour laquelle il est absolument nécessaire que nous délibérions sur ce projet, parce que, outre le fait qu'il engage la préparation des conventions de financement de la L2 et la réorganisation du MIN, ce protocole, comme vous l'avez dit, répartit les maîtrises d'ouvrage des opérations d'accompagnement. Il fixe aussi le financement apporté par la L2 à ces opérations. Il définit les modalités d'association des co-financeurs et maîtres d'ouvrage au pilotage, à la définition et à la coordination de la L2 et des opérations d'accompagnement.

Je rappelle que toutes les Collectivités sont partie prenante. En valeur 2009, le montant estimatif de la L2 financé par l'Etat, la Région PACA, le Département et la Communauté Urbaine, est de 74 millions d'Euros pour les mesures d'accompagnement et de 656 millions d'Euros pour le futur contrat de partenariat. Donc tout le monde y est, tout le monde est d'accord pour avancer et il n'est pas question de perdre du temps.

Pour les mesures d'accompagnement, la Ville de Marseille assurera la maîtrise d'ouvrage et la reconstruction de (l'école Busserine). La Communauté Urbaine MPM assurera la maîtrise d'ouvrage de certaines requalifications. Et l'Etat aussi assurera l'autre maîtrise d'ouvrage pour les travaux qui impactent le quartier.

Ce que je souhaite aujourd'hui, c'est que l'on avance sur ce dossier de la L2 Nord, comme à l'Est déjà, et que dans le domaine public autoroutier on s'engage pour faire avancer le dossier, qui est nécessaire pour l'ensemble des Marseillais. C'est la raison pour laquelle ce dossier sera délibéré au Conseil Municipal, lundi. Je pense qu'il faut se réjouir de son avancement.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

C'est un projet sur lequel nous travaillons depuis longtemps et depuis très longtemps. Il y a un collectif qui a été mis en place depuis le début des années 2000, qui a travaillé et autres. Que ce projet soit un projet qui doit être réalisé dans les plus brefs délais maintenant, mais les délais qu'il faut, nous le savons aussi. Nous le dire maintenant, parce que dans quelques mois il y a des élections régionales, cela ne nous apprend rien du tout.

*(Applaudissements des élus de la majorité)*

**Monsieur HOVSEPIAN.** Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18807-DEAM - 09-133 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A LA MAJORITE**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, Vote "contre" du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", abstention de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 09-18805-DHL - 09-134 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT –Rénovation Urbaine - Approbation des avenants n°2 aux conventions ANRU Savine et Saint-Paul passées entre la Ville et le GIP-GPV. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Dans ce rapport, il s'agit de la rénovation urbaine et des avenants aux conventions ANRU Savine et Saint-Paul.

Pour mémoire, je rappelle que par délibération en date du 24 juin 2009, notre Conseil d'Arrondissements avait émis un avis favorable à l'avenant simplifié n° 1 à la convention ANRU Saint-Paul relatif à la reconstitution de l'offre de logement social hors site, mais avait exprimé en même temps ses inquiétudes. Il avait manifesté notamment sa préoccupation sur le décalage récurrent de phasage entre ces différentes opérations de démolition-reconstruction via les conventions ANRU, et sur l'absence de localisation précise des dix logements restant à construire suite à la réalisation de l'opération de vingt-huit logements à Cantini.

Il a par ailleurs rappelé, concernant la copropriété du parc Corot, la nécessité impérieuse de mettre en place rapidement le droit de préemption urbain renforcé, afin de lutter contre l'insalubrité et les marchands de sommeil.

A ce sujet, Madame l'Adjointe au Maire déléguée au Grand projet de Ville a déclaré qu'elle devait rencontrer très prochainement le Directeur Général d'Habitat Marseille Provence. Elle a également rappelé la nécessité de coordonner les interventions et demandé d'activer le processus d'intervention sur le parc Corot.

Depuis, la Mairie de Secteur n'a eu aucun retour de sa part sur les décisions prises par la Ville en accord avec le bailleur, alors que la situation de cet ensemble immobilier est des plus alarmantes.

N'ayant toujours pas obtenu de réponse, notre Conseil d'Arrondissements réitère ses demandes concernant la précision de localisation des opérations de reconstruction de l'offre de logement social hors site et la mise en œuvre des interventions actées par les membres du Conseil d'administration du Grand Projet de Ville sur Corot, comprenant a minima l'instauration du droit de préemption urbain renforcé et la programmation d'une OPAH-Copro.

Donc voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne cet avenant pour Saint-Paul passé entre la Ville et le GIP-GPV.

Y a-t-il des interventions ?

**Madame VALADEAU.**

Pour faire le lien entre différents dossiers où depuis le début de ce Conseil on parle beaucoup de requalification, d'habitat, de logement social, je trouve qu'il y a un fil conducteur entre ce dossier et le précédent, sur des questions de démocratie.

On met en place des comités de pilotage, on met en place des enquêtes publiques, on demande l'avis des populations, cela a été fait aussi dans le cadre des Assises de l'Habitat, et ce que l'on peut constater quand même, c'est que, oui, bien sûr, le temps de l'enquête publique, cela prend plus de temps, mais quand il y a une enquête publique, si c'est pour ne pas tenir compte du tout de l'avis des gens qui se sont manifestés pendant l'enquête publique, cela pose quand même un sacré problème.

Sur l'ANRU, on a eu une réunion, un Conseil d'Arrondissements qui a accueilli le CICA pour entendre l'avis des populations du quartier concerné. Et à nouveau, on est dans une non-réponse. Des questions précises avaient été posées, des responsables du programme ANRU étaient là pour répondre et avaient dit : "oui, bien sûr, vous serez informés". Et là, à nouveau, on se rend compte que l'on n'a pas de réponse.

Au fur et à mesure, sur tous ces dossiers qui sont de gros dossiers structurants de nos arrondissements, ce qui pose problème au bout d'un moment, au-delà des 20 % de logements sociaux, c'est que quand on parle de qualité de vie, on ne peut pas se retrouver dans une situation où régulièrement on nous demande d'adopter des ensembles immobiliers privés, qui sont inaccessibles pour la plupart des habitants de nos arrondissements, avoir, de l'autre côté, du logement social qui est très dégradé, parce que l'on parle des 40 % de logements sociaux de nos arrondissements mais on ne parle pas de la qualité du logement social.

Comment se fait-il que dans un arrondissement comme les nôtres, quand on parle de logement social cela renvoie tout de suite à l'image de quelque chose où il ne fait pas bon vivre ? Parce que c'est tellement dégradé que c'est l'endroit où l'on va quand vraiment on ne peut pas faire autrement, quand on n'a pas le choix. Ce qui pose problème, c'est que le logement social HMP, pour ce qui concerne la ville de Marseille, est dans un état complètement inadmissible et indigne.

Et quand on parle maintenant des programmes ANRU, des programmes au départ de requalification de qualité, ce n'est pas possible non plus que l'on s'en tienne à cette situation où on ne tient pas compte des avis, où l'avis des gens est considéré vraiment comme quantité négligeable du comité de pilotage.

Quand on parle des financements de toutes ces questions sur l'habitat, sur la requalification, sur l'argent que donnent les différentes Collectivités, effectivement, j'entends bien, dépêchons-nous de financer tous ces projets avant la réforme des Collectivités, parce que si on tombe dans le schéma où la Collectivité

maître d'œuvre doit mettre la grande majorité du financement du dossier, je connais une ville proche de la Mairie d'Arrondissements qui va avoir de sacrés problèmes sur les financements !

Parce que quand on regarde les clés de répartition, ce qui a posé le problème dans le dossier précédent sur le L2, quand on regarde la clé de répartition, on ne peut pas dire que ce soit obligatoirement l'Etat ou la Ville de Marseille qui s'en sort haut la main sur la clé de répartition et sur l'argent qu'ils ont décidé d'investir. C'est sûr que si l'on s'en tient à cela, il faudrait faire vite, au détriment de l'avis des gens, au détriment de la requalification et au détriment de l'avis du Conseil d'Arrondissements.

*(Applaudissements des élus de la majorité)*

**Madame BOYER.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste une petite information générale sur l'état d'avancement des dossiers ANRU. Vous le savez, à Marseille nous avons le plus grand chantier de rénovation et le plus grand chantier ANRU de France. Ce n'est pas forcément une très bonne nouvelle mais c'est la vérité ! Ce n'est pas forcément une très bonne nouvelle par rapport aux besoins de la ville de Marseille, puisque, vous le savez, un tiers de la population à Marseille vit dans une ZUS. Toutes ces données, vous les connaissez.

Ce que je voudrais rappeler, c'est qu'effectivement la rénovation urbaine, la Politique de la Ville, ce sont des dossiers qui sont menés en partenariat, c'est-à-dire que toutes les Collectivités participent, chacune à une hauteur différente, qu'à Marseille effectivement l'une des caractéristiques par rapport aux autres villes, c'est quand même une participation des Collectivités qui est plus faible qu'ailleurs, proportionnellement.

La Collectivité qui participe le plus, et c'est normal puisque c'est de sa compétence propre, c'est quand même la Ville. L'ANRU intervient pour à peu près 30 % du projet et pour 50 % ce sont les bailleurs sociaux, en gros, pour vous donner une idée des chiffres. L'effort sans précédent qui est consenti par les Collectivités, au premier rang desquelles, je me permets d'insister, la Ville, et les autres partenaires, la Région, le Conseil Général, MPM, au sein du GIP-GPV, est très important.

Et si je peux me permettre, ma chère collègue, effectivement c'est fait pour améliorer la vie des gens au départ, mais aussi à l'arrivée. Et on peut constater déjà des réalisations, par exemple à Plan d'Aou, absolument remarquables, oui, il faut le dire aussi, absolument remarquables. Plus des relogements qui sont faits dans différents quartiers. Vous pouvez aller sur le site Internet, les documents sont à votre disposition.

Et lorsqu'on invite les partenaires de l'ANRU, par exemple la Présidente du GIP-GPV que je suis à participer à des réunions de concertation, bien évidemment je m'y rends. Je me suis rendue à la Mairie des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> Arrondissements, je me suis rendue à la Mairie des 2-3, hier j'étais à la Soude, pour une autre opération. Et je me rends, à chaque fois qu'il m'est possible de m'y rendre, dans ce type de réunion, en tant que Présidente de ce GIP-GPV.

Je pense que l'on peut se réjouir du fait que ces conventions, il y en a treize, vont être signées prochainement, que nous passons en comité d'engagement. Et ces dossiers sont le fruit d'un travail de l'ensemble des Collectivités. Donc il est important effectivement de concerter, il est important aussi d'agir et d'agir dans les délais. J'espère que nous aurons l'occasion d'avoir aussi un ANRU 2, mais surtout que les treize projets qui sont portés au sein de la Ville de Marseille arriveront à leur terme dans les meilleurs délais.

**Madame ANDRIEUX.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je n'avais pas prévu de prendre la parole sur ce rapport, mais sur les dispositifs ANRU il faudrait rétablir quelques vérités. La première, c'est que c'est un nième dispositif, parce que la Politique de la Ville, c'est un mille-feuille sur lequel même parfois les élus n'arrivent pas à s'y retrouver, qui a été voulu par le Gouvernement actuel, et donc avec l'appui des Communes, mais n'incluant pas les Collectivités Territoriales dès le départ. C'est la raison pour laquelle certaines Collectivités Territoriales ont souhaité être partenaires signataires dès le départ de l'ANRU et d'autres non, projet par projet, en fonction de leur spécificité et des critères qu'elles souhaitaient y voir.

Là aussi, essayer d'un côté de parler d'un dispositif partenarial alors que l'on nous rappelle une fois, puis deux fois, assez lourdement et maladroitement, que la Ville de Marseille est le plus grand financeur, ce qui est tout à fait normal, surtout que l'ANRU a été combien de fois pointé du doigt, d'abord au niveau national, par manque de pilotage de la Ville de Marseille.

Nous n'avons que sept conventions aujourd'hui signées et d'ailleurs celles qui l'ont été ont été signées par votre prédécesseur, avec le travail d'ouverture qu'il a fait et quelles que soient les périodes, y compris en période électorale, car il a véritablement fait un travail consensuel, et que tous les projets qui sont à la

signature aujourd'hui montés en Comité d'engagement ont été engagés depuis pratiquement maintenant le début du partenariat.

Et le plus gros dossier ANRU, que ce soit par le montant et par l'état d'avancement, est quand même celui des Flamants, qui est largement financé, à plus de 65 % voire 70 %, par le bailleur qui était hier l'OPAC et aujourd'hui "13 Habitat", à l'initiative du Président Jean-François NOYES, largement épaulé par le Conseiller Général du canton, mon collègue Denis ROSSI, avec la volonté politique du Président du Conseil Général, Jean-Noël GUERINI, bien sûr, et l'appui de la Région.

Donc l'ANRU, on fait ce que l'on peut pour rattraper et pour essayer de boucler ce qui a été fait, en essayant de chercher des grilles de financement, sur des projets qui parfois sont dans les clous depuis des décennies, je dis bien des décennies. Et nous nous battons notamment, puisque l'on avait le projet de la L2 Nord, sur le redressement du dossier ANRU Saint-Barthélémy Picon Busserine, parce que comment voulez-vous envisager deux projets aussi monstrueux que cette attente qui dure depuis maintenant pratiquement trente ans sur ce projet ANRU et ne pas correspondre avec une simultanéité sur l'avancement de la L2 ?

Merci, Monsieur le Maire.

*(Applaudissements des élus de la majorité)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

J'ajouterai deux choses, la première sur le Plan d'Aou. Le Plan d'Aou, cela date de l'époque de nos Collègues Guy HERMIER et Bernard SUSINI. Ce sont eux qui, il y a un peu plus de dix ans, se sont occupés du Plan d'Aou et heureusement.

Ensuite, le fait de dire que ce n'est pas une bonne nouvelle que les grands dossiers de l'ANRU sont à Marseille, je dirais que cela pourrait être une bonne nouvelle mais malheureusement, nous sommes les derniers de la classe, et qu'aujourd'hui, pressés par le temps, tout ne pourra pas se faire, également en même temps la concertation ne se fait pas aussi, alors que la concertation est au cœur des projets de l'ANRU. Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18805-DHL - 09-134 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 09-18804-DHL - 09-135 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT –14<sup>ème</sup> arrondissement - Protocole de préfiguration de la convention du projet de rénovation urbaine des quartiers Saint-Barthélémy, Picon, Busserine - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé a 16 jours).**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Dans ce rapport, il s'agit du protocole de préfiguration de la convention du projet de rénovation urbaine des quartiers Saint-Barthélémy Picon Busserine.

Chers collègues, vous vous souvenez que lors du dernier Conseil d'Arrondissements j'étais arrivé en retard et que c'est notre collègue André PELLEGRIN, je le remercie encore une fois, qui avait présidé le début du Conseil. Ce retard était dû à ma présence à la réunion du GPV, où l'on a dû âprement discuter sur le dossier ANRU Saint-Barthélémy Picon Busserine.

Je vous l'avais dit, après plus d'une heure de discussions, où nos amis Jean-François NOYES pour le Conseil Général, Cécile HELLE pour le Conseil Régional, Joël DUTTO pour la CUM, ont compris et exprimé toute leur solidarité, et avec aussi la compréhension finale, je dois le dire aussi, de Jean-Claude GONDARD, nous avons été entendus sur l'essentiel.

Et la présente délibération vient confirmer ce protocole, qui prévoit bien, comme nous l'avions demandé, la reconstruction de l'école de la Busserine, la démolition reconstruction de l'ECB, et la construction aussi d'une mosquée sur fonds privés.

Par contre, j'attends encore une réponse claire dans la prise en compte de notre Centre d'animation de quartier dans le projet.

Et je reste particulièrement préoccupé sur l'absence totale, comme je l'ai dit, de concertation alors que l'ANRU la place au cœur de ces projets, et aussi sur les remarques qui ont été faites par l'ANRU à Madame la Présidente du GPV, d'ailleurs la même chose pour Malpassé, c'était vendredi dernier à la Préfecture où j'ai participé également à la réunion pour ce protocole de préfiguration, que tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18804-DHL - 09-135 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" et de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 09-136 7S**

**FINANCES – État Spécial d'Arrondissements 2010 - Mairie des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> Arrondissements**

**Monsieur MARI, rapporteur.**

Monsieur le Maire, une fois de plus je vais vous assener de chiffres mais nous sommes obligés de passer par là. Je vais vous présenter de manière très sommaire l'Etat Spécial d'Arrondissements, soit l'équivalent du budget pour une Commune de plein exercice.

Tout d'abord, Monsieur le Maire, je dois signaler que cette année nous allons avoir une augmentation conséquente mais qui est due essentiellement à votre ténacité et à celle de vos Services, puisque vous avez réussi enfin à faire placer l'Espace Culturel Busserine en catégorie 1 des équipements décentralisés, ce qui nous permet d'avoir une somme un peu supérieure à ce que nous avions l'année précédente. Vous avez également réussi à faire transférer sept équipements sportifs. Donc chaque année, on grignote et bien sûr toujours dans le cadre de notre bon droit.

Je vous rappelle que la Dotation de fonctionnement se décompose en une Dotation de Gestion Locale et une Dotation d'Animation Locale. Donc, cette année, la Dotation de Gestion Locale est portée à 2 679 304 Euros, et la Dotation d'Animation Locale à 47 749 Euros.

Et en ce qui concerne les dépenses d'investissement, qui sont calculées à raison de 2 Euros par habitant, donc cette année, en fonction du dernier recensement, on a un nombre d'habitants supérieur à ce qu'il était compté les années précédentes, ce qui explique, là aussi, qu'il y ait une légère augmentation. Donc la Dotation d'investissement est portée à 298 682 Euros.

Il nous est donc demandé d'approuver l'Etat Spécial d'Arrondissements. Pour récapituler, la Dotation de fonctionnement, en comptant la Dotation de Gestion Locale et la Dotation d'Animation Locale, est de 2 727 053 Euros et la Dotation d'investissement de 298 682 Euros.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Merci. Y a-t-il des commentaires ?

*(Aucune intervention)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

En deux mots, comme chaque année je répète que la Dotation globale d'arrondissements, dans sa totalité, ne nous permet pas de répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens. Et comme M. MARI l'a dit, le plus mauvais exemple c'est la Dotation d'investissement, où avec 2 Euros par habitant, cela fait presque 300 000 Euros. Quand on sait qu'il faut intervenir constamment pour des dégradations ou du vandalisme, ou certaines opérations urgentes sur nos structures décentralisées, croyez que les 298 682 Euros sont très vite dépensés. Et il y a aussi que pendant six ans cela n'a pas bougé ; il a fallu attendre le dernier recensement et l'augmentation notre population de quelques milliers d'habitants pour multiplier cela par 2 Euros et avoir 8 000 ou 10 000 Euros de plus. Franchement, je pense, en me tournant vers nos collègues de la majorité municipale, que tout cela n'est pas tellement responsable.

Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-136 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,*

*abstention de l'élu Front National,  
le Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" ne participe pas au vote)*

\* \* \*

Monsieur HOVSEPIAN. L'ordre du jour est épuisé, je vous remercie de votre participation, la séance est levée.

*La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 19 h 20, par M. Georges HOVSEPIAN, Maire du 7<sup>ème</sup> Secteur.*

\* \* \*